



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 12044713

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SARL SOCIETE DES CARS GABIOT-LINCK

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

N° SIREN : 392114377

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 25/04/2022

Service gestionnaire :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 03 80 28 65 51
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 24/04/2022

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 392114377

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

2CNJES5IJ723D77

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
13 RUE DU POINT DU JOUR
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

2CNJES5IJ723D77

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL SOCIETE DES CARS
GABIOT-LINCK
42 RUE DE METZ
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 65 salariés,
- pour une masse salariale de 88781 euros,
- au titre du mois de mars 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

LIEUDIT LA FORGE

21400 AMPILLY LE SEC

39211437700022

13 RUE DU POINT DU JOUR

21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

39211437700048

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/03/2022.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : DIJON
le : 24/04/2022

Le Directeur
ou son délégataire


Lionel MATZ



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **AIG Europe SA**, compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, dont la succursale AIG Europe SA pour la France est située Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 838 136 463, atteste que par le contrat Automobile n° **0003001318 & 0003001319**, elle couvre notamment sa responsabilité civile automobile et le risque de tiers et passagers transportés de la société :

TRANSDEV GROUP
IMMEUBLE CRYSTAL
3 ALLEE DE GRENELLE
CS 20098
92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

TRANSDEV BFC EST
26 Rue au Bouchet
ZAE Cap Nord
21000 DIJON

Conformément à l'article L 211-1 du Code des Assurances, ce contrat, dans ses limites et conditions, garantit les risques énoncés ci-après :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE

- Dommages Corporels : illimités
- Dommages Matériels : limités à **100 000 000 euros** par véhicule et par sinistre sauf pour :
 - Les sinistres dus à un incendie ou une explosion : limités à **10 000 000 euros** par véhicule et par sinistre
 - Les dommages d'atteinte à l'environnement et/ou de pollution : limités à **1 220 000 euros** par véhicule et par sinistre.
- Dommages Matériels contre aéronefs : limités à **1 500 000 euros** par véhicule et par sinistre.

DEFENSE RECOURS

Il est en outre précisé, que la Compagnie **AIG Europe SA**, renonce à tous recours contre les organismes ou administrations publics ou privés, dans la mesure où l'assuré a renoncé contractuellement à tous recours contre ceux-ci.

Cette attestation est valable pour la période du **01 Janvier 2021** au **31 Décembre 2021** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le contrat.

La présente attestation ne peut engager **AIG Europe SA** au-delà des termes, limites et franchises du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris LA DEFENSE, pour valoir ce que de droit,
le 01/01/2021 .
Pour AIG Europe SA.

AIG Europe SA
Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros,
immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)
Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris,
92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse
Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La
Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22
Facsimile : +33 1.49.02.44.04

Les données à caractère personnel qui nous sont transmises font l'objet d'un traitement automatisé destiné à assurer la bonne gestion de nos activités. Les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en nous contactant à l'adresse postale ci-dessous. Notre Politique de protection des données à caractère personnel est disponible sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806)
Siège social 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 0 806 804 226

RÉFÉRENCES

N°SIREN 389589755

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

DCR4WLVOQA9FZE

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS TRANSDEV BFC EST
ZAE CAP NORD
26 RUE AU BOUCHET
21000 DIJON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

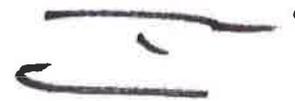
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

DCR4WLVOQA9FZE

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS TRANSDEV BFC EST
ZAE CAP NORD
26 RUE AU BOUCHET
21000 DIJON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 214 salariés,
- pour une masse salariale de 462107 euros,
- au titre du mois de avril 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS TRANSDEV BFC EST
ZAE CAP NORD
26 RUE AU BOUCHET
21000 DIJON

389589755

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2022. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/04/2022.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : MONTREUIL
le : 02/05/2022

Le Directeur
ou son délégataire



Didier MALRIC



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 12212208

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS TRANSDEV BFC EST

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
26 RUE AU BOUCHET
21000 DIJON

N° SIREN : 389589755

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
TRANSDEV GROUP

Adresse de la société mère :
3 ALLEE DE GRENELLE
92442 ISSY LES MOULINEAUX

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 23/05/2022

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y affèrent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

URSSAF BOURGOGNE
TSA 30031
71027 MACON CEDEX

A DIJON, le 02/05/2022

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 308101773

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

MMSI3NET8YBF7X2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

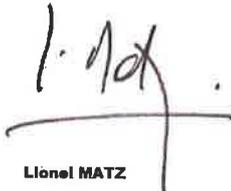
En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur


Lionel MATZ

CODE DE SÉCURITÉ

MMSI3NET8YBF7X2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 77 salariés,
- pour une masse salariale de 189723 euros,
- au titre du mois de mars 2022,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

22 RUE DU VIEUX CHATEAU

21540 SOMBERNON

30810177300015

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/03/2022.

Fait à : DIJON
le : 02/05/2022

Le Directeur
ou son délégataire



Lionel MATZ

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Votre Agent Général
Philippe MATHIEU
3 RUE DU GENERAL LECLERC
71100 CHALON SUR SAONE
03 85 90 05 35
03 85 90 05 45
EMAIL agence.philippemathieu@axa.fr



N° ORIAS **07002191**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat
ASS.RESP.CIVILE

Vos références
Contrat **5239813004**
Référence client **2793955304**
Dossier suivi par **MATHIEU PHILIPPE**

Date du courrier
2 septembre 2020

Votre attestation du 01 09 2020 au 31 08 2021 **Responsabilité Civile Complémentaire à joindre**

La société **AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE** atteste par la présente que les assurés :

AUTOCARS TRANSMONTAGNE
TRANSMONTAGNE TAXIBUS
AUTOCARS ROPARS
SAINT MARC TRANSPORTS
LES CARS FABIAN
TRANSMONTAGNE ACCOMPLAGNEMENT SCOLAIRE
TAXIBUS

sont couverts contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés aux tiers par contrat n°**5239813004**, souscrit auprès de notre société.

La présente attestation est délivrée pour faire valoir ce que de droit.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie et ne saurait en aucun cas engager l'assureur et son signataire en dehors des limites des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel ils se réfèrent.

Elle est valable pour la période allant de sa date de délivrance jusqu'à la prochaine échéance du contrat, soit le **01/09/2021**, et sous réserve du paiement des primes correspondantes.

AGENCE AXA ASSURANCES
- MATHIEU -
3 Rue Général Leclerc - BP 40002
71100 CHALON SUR SAÛNE
Tél 03 85 90 05 35
Fax 03 85 90 05 45 ou 03 85 90 05 46

Fait à Chalon sur Saône le 2 septembre 2020
Pour l'assureur
Philippe MATHIEU Agent Général



Votre Agent Général
M MATHIEU PHILIPPE
3 RUE DU GENERAL LECLERC
BP 40002
71102 CHALON SUR SAONE CEDEX

☎ **03 85 90 05 35**

📠 **03 85 90 05 45**

✉ **AGENCE.PHILIPPEMATHIEU@AXA.**
FR

N°ORIAS **07 002 191 (PHILIPPE
MATHIEU)**

Site ORIAS **www.orias.fr**



Assurance et Banque

SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat

Responsabilité Civile Entreprise

Souscrit le 01/09/2019

Vos références

Contrat

5239813004

Référence client

2793955304

Date du courrier

30 Juillet 2020

Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5239813004** ayant pris effet le **01/09/2019**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS, TRANSPORT SCOLAIRE, TRANSPORT GRAND TOURISME, TRANSPORT ROUTAGE, REPARATION POUR PROPRE COMPTE, EXPLOITATION DE BUREAUX POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE.

A L'EXCLUSION DE TOUTE ORGANISATION DE VOYAGES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/09/2020** au **01/09/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 30/07/2020

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

5239813004

Référence client

2793955304**Montants des garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
RC Avant livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	10000000 € par sinistre
Les dommages corporels	10000000 € par sinistre
Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que les biens confiés)	2 500 000 € par sinistre
Les dommages immatériels non consécutifs	320 000 € par sinistre
Les dommages aux biens confiés	250 000 € par sinistre
RC Après livraison des produits ou réception des travaux	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	2 500 000 € par année d'assurance
Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	2 500 000 € par année d'assurance
Les dommages immatériels non consécutifs	320 000 € par année d'assurance
Les frais de dépose / repose (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Les frais de retrait (engagés par l'assuré)	Garantie non souscrite
Autres garanties	
Risques environnementaux - de pollution	840 000 € par année d'assurance
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont:	840 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique et la responsabilité environnementale	Garantie non souscrite

Mise à jour au 1^{er} octobre 2015

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015)

Dénomination de l'entreprise d'assurance :

AXA FRANCE IARD

Adresse :

3 RUE DU GENERAL LECLERC - 71100 CHALON SUR SAONE

Représenté par (Nom, prénoms) :

M.Philippe MATHIEU

Qualité :

AGENT GENERAL AXA FRANCE

Atteste que :

Dénomination de la personne morale
(ou nom et prénoms de la personne physique) :

SAS TRANSMONTAGNE

Numéro SIREN :

308 101 773

Adresse :

22 RUE DU VIEUX CHATEAU - 21540 SOMBERNON

A souscrit un contrat couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, établi conformément aux articles R. 211-35 à R. 211-40 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015.

La police souscrite porte le n°

5240441904

Le contrat est valable du

01

09

2020

au

01

09

2021

et couvre les risques suivants :

SELON ATTESTATION JOINTE

Pour un montant de (en euros)¹ :

SELON ATTESTATION JOINTE

Le calcul de ce montant prend en compte l'extension (le cas échéant) du contrat d'assurance aux établissements secondaires (succursales ou points de vente de l'entreprise/l'organisme immatriculé) ou aux associations/organismes sans but lucratif (membres de l'union ou de la fédération immatriculée).

En cas de cessation du contrat, l'entreprise d'assurance est tenue d'en informer, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, la commission quinze jours au moins avant la date de cessation.

Fait à

CHALON SUR SAONE

le

13 / 11 /2020

Signature et cachet obligatoire de l'entreprise d'assurance :

AGENCE AXA ASSURANCES
- MATHIEU -
3 Rue Général Leclerc - BP 612
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03 85 90 05 35
Fax 03 85 90 05 45 ou 03 85 90 05 46

¹ Attention : il ne s'agit pas du montant de la cotisation que vous avez réglée mais bien du montant garanti par votre entreprise d'assurance.

Votre Agent Général
M MATHIEU PHILIPPE
3 RUE DU GENERAL LECLERC
BP 40002
71102 CHALON SUR SAONE CEDEX
☎ **03 85 90 05 35**
📠 **03 85 90 05 45**



Assurance et Banque

N°ORIAS **07 002 191 (PHILIPPE MATHIEU)**
Site ORIAS www.orias.fr

SAS , TRANSMONTAGNE
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **21/06/2016**

Vos références

Contrat
5240441904
Client
2793955304

Date du courrier
13 novembre 2020

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
TRANSMONTAGNE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **5240441904** ayant pris effet le **21/06/2016**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ORGANISATION A TITRE ACCESSOIRE DE VOYAGES ET DE SEJOURS.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/09/2020** au **01/09/2021** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

AGENCE AXA ASSURANCES
- MATHIEU -
3 Rue Général Leclerc - BP 612
71100 CHALON SUR SAONE
Tél. 03 85 90 05 35
Fax 03 85 90 05 45 ou 03 85 90 05 46

Vos références

Contrat
5240441904
Client
2793955304

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle dont	2 500 000 € par année
Pour la perte, vol ou détérioration de bagages	45 000 € par année d'assurance
Frais exposés par l'assuré (selon extension aux conditions particulières)	75 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 12091990

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS AUTOCARS TRANSMONTAGNE

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
22 RUE DU VIEUX CHATEAU
21540 SOMBERNON

N° SIREN : 308101773

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾

Date de délivrance : le 03/05/2022

Service gestionnaire :

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DIJON
EQUIPE IFU
25 RUE DE LA BOUDRONNEE
21047 DIJON CEDEX
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Tél. : 03 80 28 65 51
SIE.DIJON@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Exerçant une activité de :

VENTE ET REPARATION DE CYCLES

Locataire d'un risque sis : COURS DE LA GARE
21000 DIJON

Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 53

Valable du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES

dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient de se reporter pour le détail des garanties

- Incendie, Explosion, Foudre, Chute d'appareils de navigation aérienne, Choc de véhicule terrestre
- Actes de terrorisme et de sabotage, Emeutes et mouvements populaires, Attentats
- Évènements climatiques : Tempête, Ouragan, Cyclone, Chute de la grêle, Neige sur les toitures, Catastrophe naturelle, Inondation
- Dégâts des eaux, Dommages dus au gel et au dégel
- Electricité
- Vol matériel, mobilier, marchandises, détériorations immobilières, actes de vandalisme
- Responsabilité civile

La responsabilité civile du fait de l'activité n'est pas assurée

- Protection juridique suite à accident

Fait à Paris, le 06/01/2021

Le Président du Directoire
Thierry MASSON



EW1X09UXUNPQSEI4MWUJMMVQJ

Service Client Contrat

CS 50000
79079 NIORT CEDEX 9
Tél. : 09 69 39 49 65
www.macif.fr

Vos références

Sociétaire n° 13035765

LA BECANE A JULES
17 RUE DE L ILE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE AUTOMOBILE

La MACIF, représentée par JEAN-PHILIPPE DOGNETON, Directeur Général, certifie que

LA BECANE A JULES

a souscrit un contrat d'assurance automobile pour le véhicule VOLKSWAGEN LT35 n° BG-952-DH.

Les garanties sont les suivantes :

- Responsabilité civile, défense
- Dommages au véhicule, actes de vandalisme
- Incendie, attentat
- Vol
- Bris de glace
- Recours
- Catastrophes naturelles
- Tempête, Grêle, Evènements climatiques
- Valeur majorée du véhicule
- Accessoires et contenu privé jusqu'à 2 000 €
- Assistance générale
- Assistance panne 0 km
- Mise à disposition d'un véhicule de prêt

Fait à Niort, le 6 janvier 2021

Le Directeur Général
JEAN-PHILIPPE DOGNETON



Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 22 763 000 € entièrement libéré
N° 493 147 011 RCS Rouen
Entreprise régie par le Code des Assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen
Adresse postale : 11 rue du Docteur Lancereaux 75378 Paris Cedex 08
☎ 02 32 95 35 92

SCIC LA BECANE A JULES
MADAME CELINE NOEL
17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

ATTESTATION D'ASSURANCE

Inter Mutuelles Entreprises atteste que l'assuré indiqué ci-dessus

Exerçant une activité de :

VENTE ET REPARATION DE CYCLES

Adresse du lieu de risque : 17 RUE DE L ISLE
21000 DIJON

Est garanti par le contrat N° 971 0000 94936 S 51

Valable du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Renouvelable par tacite reconduction annuelle.

AU TITRE DES GARANTIES SUIVANTES

dans les limites fixées aux Conditions Générales et Particulières du contrat auxquelles il convient de se reporter pour le détail des garanties

- Pertes d'exploitation suite à incendie, explosion, chute directe de la foudre, tempête, chute de grêle, chute d'appareils de navigation aérienne et choc d'un véhicule terrestre, catastrophes naturelles, inondation, attentats, actes de terrorisme ou de sabotage, émeute, mouvement populaire

Fait à Paris, le 06/01/2021

Le Président du Directoire
Thierry MASSON



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 11457195

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SAS CYKLEO

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
91 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS

N° SIREN : 453453326

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
GROUPE KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 13/01/2022

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 0 806 804 226

RÉFÉRENCES

N°SIREN 453453326

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

8BSWZB6H64AYA4H

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CYKLEO
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

8BSWZB6H64AYA4H

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS CYKLEO
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS 12

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 125 salariés,
- pour une masse salariale de 305748 euros,
- au titre du mois de décembre 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS CYKLEO
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS 12

453453326

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2006. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2021.

Fait à : MONTREUIL
le : 05/01/2022

Le Directeur
ou son délégataire



Didier MALRIC

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**CYKLEO
91 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 75011 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2021** à 0 Heure au **31 décembre 2021** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 06/01/2021
LT/CD/DJ

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: : Dr. Edgar Puls (Vorsitzender), Yves
Betz, Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian
Hermelingmeier, David Hullin, Dr. Thomas Kuhnt,
Andreas Luberichs, Jens Wohlthat

Attestation d'assurance

Contrat Assurance Protection environnementale N°FRENVA39395

Chubb European Group SE, La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord – 92400 Courbevoie certifie par la présente que la société :

GROUPE KEOLIS SAS

20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Agissant tant pour son compte que pour celui de :

CYKLEO

91 avenue de la République - 75011 Paris

bénéficie des garanties du contrat d'assurance N°FRENVA39395 souscrit auprès de notre Société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent en raison de Dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, et résultant d'atteintes à l'environnement imputables à l'exercice des Activités Garanties dans l'enceinte des Sites Couverts ou imputables aux Opérations Couvertes de l'Assuré.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses de ce contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Garanties	Montant de garantie (par sinistre / pour la période d'assurance)
Montant maximal d'indemnisation	10 000 000 €
1. Frais de prévention et d'urgence	10 000 000 €
2. Responsabilité civile environnementale dont sous limitation des conséquences pécuniaires	10 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Dont dommages matériels et immatériels consécutifs ou non • Dont Préjudice Ecologique <ul style="list-style-type: none"> - Dont Frais de de réparation du Préjudice Ecologique - Dont Dépenses de Prévention du Préjudice Ecologique - Dont Coût des Mesures raisonnables • Dont dommages subis aux biens confiés et aux biens des préposés • Dont Responsabilité personnelle et solidaire des dirigeants • Du fait des opérations de transport 	<p>10 000 000 €</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>10 000 000 €</p> <p>Inclus</p> <p>10 000 000 €</p>
3. Responsabilité environnementale (biodiversité) y compris dommages environnementaux en l'absence de pollution	10 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Provenant des Sites couverts • Provenant des opérations de transport • Provenant des produits couverts (hors site de l'assuré) 	<p>Inclus</p> <p>Inclus</p> <p>Non garanti</p>
4. Frais de dépollution et de remise en état inclus dans 3	10 000 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Sur prescription des autorités publiques • A l'initiative de l'assuré 	<p>Inclus</p> <p>Inclus</p>

CHUBB

- Dont frais de décontamination des biens mobiliers Inklus
- Dont pollution subie Inklus

5. Perte d'exploitation inclus dans 3
(Période d'indemnisation = 12 mois)

10 000 000 €

La présente attestation est délivrée pour la période du **01/01/2021** au **31/12/2021** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues au contrat.

Sa validité qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Courbevoie le, 7 janvier 2021, pour valoir ce que de droit,

Chubb European Group SE,
entreprise régie par le Code des assurances, au capital social
de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des
Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée
au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.
Chubb European Group SE est soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR)
située 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09.

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 0 806 804 226

RÉFÉRENCES

N°SIREN 435272596

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

WZNLCKKPH9FT17

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

WZNLCKKPH9FT17

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20/22
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 681 salariés,
- pour une masse salariale de 1578888 euros,
- au titre du mois de décembre 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SAS EFFIA STATIONNEMENT
ET MOBILITE
20/22
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

435272596

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2006. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/12/2021.

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.

Fait à : MONTREUIL
le : 05/01/2022

Le Directeur
ou son délégué



Didier MALRIC



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que :

GROUPE EFFIA

20 rue Le Peletier 75009 PARIS FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **EFFIA STATIONNEMENT**, a souscrit auprès de notre société d'un contrat d'assurance dommages et pertes d'exploitation portant la référence **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment les locaux sis :

EFFIA STATIONNEMENT

Adresse : 20-22 rue Le Peletier

Code postal et ville : 75009 - Paris

Pays : FRANCE

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01/01/2021 au 31/12/2021 inclus** sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par ces polices ou par le Code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auquel elle se réfère.

Fait sous le n° **2021/FR00020467PR/549216** pour valoir ce que de droit, le **20/01/2021**



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

14 Bis Rue Chapeau Rouge
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉ PAR XL CAPITAL SERVICES SF (ORIAS N° C184968)
par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française: 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

21 Cour de la Gare
21100 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MS IESLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RES PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR AL CATINI SERVICES DE JORNAS N° 614468
XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Condorcet – Rue Condorcet
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Darcy – Place Darcy
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléataire et le Déléataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021

XL Insurance



XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REP. PRÉSENTÉE PAR M. CATILIN (RÉP. DES S. DE J. 08/04/16)
XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Dauphine – 17 Rue Bossuet
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIEGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTEE PAR M. CATLIN SERVICES SE (ONAS N° C184988)
par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apéritrice ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Grangier – Place Grangier
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléguataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléguataire et le Déléguataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN 2 (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CASI SERVICES DE IORRAS N° C156888



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

16 Rue André Malraux
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – CAPITAL SERVICÉES DE GARANTIE (CLASSE)
COMPAGNIE D'ASSURANCE AUTORISÉE ET CONTRÔLÉE



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

9 Rue des Corroyeurs
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021





ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

5 Rue Sainte Anne
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIRGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
RÉPUBLIQUE PAROISSIALE: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française: 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Tivoli – Rempart Tivoli
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Déléguataire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Déléguataire et le Déléguataire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

7 Boulevard Trémouille
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégué dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégué et le Délégué renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE D'IRLANDE
RÉPUBLIQUE D'ESPAGNE
RÉPUBLIQUE D'ITALIE
RÉPUBLIQUE DE PAYS-BAS
RÉPUBLIQUE DE PORTUGAL
RÉPUBLIQUE DE ROUMANIE
RÉPUBLIQUE DE SUÈDE
RÉPUBLIQUE DE SUISSE
RÉPUBLIQUE DE TCHÉQUIE
RÉPUBLIQUE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE DE CROATIE
RÉPUBLIQUE DE SERBIE
RÉPUBLIQUE DE BOSNIE ET HERZÈGOWINE
RÉPUBLIQUE DE MONTÉNÉGRO
RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD
RÉPUBLIQUE DE BULGARIE
RÉPUBLIQUE DE HONGRIE
RÉPUBLIQUE DE LETONIE
RÉPUBLIQUE DE LITUANIE
RÉPUBLIQUE DE PAYS-BAS
RÉPUBLIQUE DE ROUMANIE
RÉPUBLIQUE DE SUÈDE
RÉPUBLIQUE DE SUISSE
RÉPUBLIQUE DE TCHÉQUIE
RÉPUBLIQUE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE DE CROATIE
RÉPUBLIQUE DE SERBIE
RÉPUBLIQUE DE BOSNIE ET HERZÈGOWINE
RÉPUBLIQUE DE MONTÉNÉGRO
RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD
RÉPUBLIQUE DE BULGARIE
RÉPUBLIQUE DE HONGRIE
RÉPUBLIQUE DE LETONIE
RÉPUBLIQUE DE LITUANIE



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

10 Boulevard Carnot
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégué dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégué et le Délégué renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

EFFIA STATIONNEMENT

20 rue Le Peletier
75009 PARIS
FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et de celui de la Collectivité, assurée additionnelle, a souscrit auprès de notre Société le contrat d'assurances «Dommages aux biens» portant les références **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales et notamment au titre du parc de stationnement parking sis :

Clémenceau - avenue de Marbotte
21000 - DIJON
FRANCE

Le contrat d'exploitation qui lie l'Autorité Délégante et le Délégitaire dispose expressément, aux termes de l'article 10.4 que les compagnies d'assurances du Délégitaire et le Délégitaire renoncent à tout recours contre la Collectivité et ses assureurs, le cas de malveillance excepté et ce, à titre de réciprocité.

Sont notamment couverts les évènements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne,
- Dégâts des eaux
- Tempêtes, grêle ou neige sur les toitures
- Terrorisme – Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du code des assurances)

Ainsi que les Frais, Pertes et Recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01 janvier 2021** au **31 décembre 2021 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par cette police ou par le code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er février 2021



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL: 8 ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR M. CATI BU STROVITS SP (CHAS N' C IANNU)
par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française: 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Pallci-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne

HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

**EFFIA STATIONNEMENT
20-22 RUE LE PELETIER – 75009 PARIS**

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait des activités garanties au titre de ce contrat.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres termes et clauses de ce contrat, il est précisé que les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

**RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE APRES
LIVRAISON/RECEPTION - RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 10 000 000 EUR par sinistre
et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

Cette attestation est émise en référence à l'exercice de souscription courant du **1^{er} janvier 2021** à 0 Heure au **31 décembre 2021** à 24 Heures, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

Cette attestation est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 06/01/2021
LT/CD/DJ

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. : +33 1 44 05 56 00 – Fax : +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: : Dr. Edgar Puls (Vorsitzender), Yves
Betz, Dr. Mukadder Erdönmez, Dr. Christian
Hermelingmeier, David Hullin, Dr. Thomas Kuhn,
Andreas Lubrichs, Jens Wohlthat



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 11393849

La société désignée ci-dessous :

DENOMINATION DE LA SOCIETE :
SASU EFFIA STATIONNEMENT

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS

N° SIREN : 435272596

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement⁽¹⁾ de la TVA⁽²⁾ ou de l'IS⁽³⁾

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Dénomination de la société mère :
SAS GROUPE KEOLIS SAS

Adresse de la société mère :
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

Date de délivrance : le 05/01/2022

Service gestionnaire :
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
EQUIPE IFU 6
8 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H
Tél. : 01 49 91 14 30
IFU6-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y affèrent éventuellement mises à sa charge.

⁽²⁾ Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

⁽³⁾ Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, une société européenne domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), sa Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, TVA intracommunautaire n° FR 85 399 227 354, en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que :

GROUPE EFFIA

20 rue Le Peletier 75009 PARIS FRANCE

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales et notamment de **EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon**, a souscrit auprès de notre société d'un contrat d'assurance dommages et pertes d'exploitation portant la référence **FR00020467PR**.

Dans le cadre de ce contrat sont couverts les dommages matériels non exclus aux biens mobiliers et immobiliers de cette société et ses filiales dont notamment le parc de stationnement sis :

EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon

Adresse : 49 rue des Ateliers

Code postal et ville : 21000 - DIJON

Pays : FRANCE

Sont notamment couverts les événements suivants :

- Incendie, explosions, foudre, fumées
- Chutes d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son
- Choc d'un véhicule terrestre à moteur, dégâts des eaux
- Terrorisme - Attentats en France (art. L126-2 et L126.3 du Code des assurances)
- Catastrophes naturelles en France (art. L125-1 et suivants du Code des assurances)

Ainsi que les frais, pertes et recours consécutifs dont :

- Les recours des voisins et des tiers
- Les pertes de loyers, pertes d'usage, complément de loyers
- Les pertes financières
- Les honoraires d'experts

La présente attestation est valable du **01/01/2021 au 31/12/2021 inclus** sous réserve des possibilités de suspension et/ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par ces polices ou par le Code des assurances.

Cette attestation constitue une présomption d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des limites, clauses et conditions des contrats auquel elle se réfère.

Fait sous le n° **2021/FR00020467PR/550877** pour valoir ce que de droit, le **01/02/2021**

A MONTREUIL, le 09/12/2021

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 0 806 804 226

RÉFÉRENCES

N°SIREN 808391882

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

EE7T4XU5TE9OE52

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE HECTOR MALOT
75012 PARIS 12

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

EE7T4XU5TE90E52

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 12 salariés,
- pour une masse salariale de 60058 euros,
- au titre du mois de novembre 2021,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

NUMÉRO SIREN

SARL ENLEVEMENT ET GARDIENNAGE
SERVICES (E.G.S)
20 RUE LE PELETIER
75009 PARIS 09

808391882

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/09/2015. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 30/11/2021.

Fait à : MONTREUIL
le : 09/12/2021

Le Directeur
ou son délégataire

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



Didier MALRIC

HDI Global SE
Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
478 913 882 RCS Nanterre
N° SIRET : 478 913 882 000 54



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 – La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, certifions que la société :

GROUPE KEOLIS SAS – 20, RUE LE PELETIER – 75320 PARIS CEDEX 09

Agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale :

EFFIA SAS – 20 RUE LE PELETIER – 75320 PARIS CEDEX 09

bénéficie des garanties du contrat n° **08406607-30010** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers, du fait des activités dénommées ci-dessous :

Activité de fourrière

Est notamment couvert le site suivant : EGS (Enlèvement en Gardiennage Services) Dijon – 49 rue des Ateliers – 21000 Dijon

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION - RESPONSABILITE CIVILE AVANT/ APRES LIVRAISON <i>Garanties accordées par sinistre et par année d'assurance</i> Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000 EUR

Il est précisé que ces montants de garantie constituent, lorsqu'ils sont stipulés par sinistre et par période d'assurance, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des sinistres déclarés au cours d'une même période d'assurance, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré, le nombre de réclamations formées ou encore d'actions judiciaires introduites en vue d'une indemnisation.

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans le pays considéré.

La présente attestation, valable pour la période d'assurance du **01/01/2021** à 0 Heure au **31/12/2021** à 24 Heures, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut en aucun cas engager la compagnie au-delà des clauses, conditions, limites et sous-limites du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Paris, le 02/02/2021

HDI Global SE
RCS Nanterre 478 913 882
TOUR OPUS 12 - LA DEFENSE 9
77, Esplanade du Général de Gaulle
F 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél.: +33 1 44 05 56 00 – Fax: +33 1 44 05 56 66

HDI Global SE
HDI-Platz 1, 30659 Hannover, Germany
www.hdi.global

Handelsregister: Registered office Hannover
HR Hannover B 60320
VAT registration ID DE 219828782

Chairman of the Supervisory Board: Torsten Leue
Executive Board: Dr. Edgar Puls (Chairman), Yves Belz,
Dr Mukadder Erdönmez, Dr Christian Hermelingmeier, David
Hullin, Dr Thomas Kuhn, Andreas Luberichs, Jens Wohlthat

